



L'OACI et l'AIEA s'engagent à améliorer le transport des matières radioactives vitales

Publication immédiate

Montréal et Vienne, le 10 novembre 2023 – L'OACI et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sont convenus de renforcer leur coopération portant sur le transport de matières radioactives par voie aérienne, en vue notamment d'améliorer l'efficacité et la vitesse de ces expéditions qui sont indispensables pour le traitement du cancer et pour d'autres usages à des fins médicales partout dans le monde.

Dans une déclaration commune signée ce jour, le Secrétaire général de l'OACI, Juan Carlos Salazar, et le Directeur général de l'AIEA, Rafael Mariano Grossi, ont souligné que l'accord « [mettait aussi] en lumière l'importance d'appliquer les normes de sécurité de l'AIEA en vue de l'utilisation sûre de matières radioactives, ainsi que les normes de l'OACI pour la sécurité et la sûreté de l'aviation civile dans le monde ».

L'accord met à profit la coopération entre les deux institutions onusiennes, qui a commencé en 1960 et porte sur des questions d'intérêt commun.

La médecine nucléaire, qui est basée sur l'accès à des produits radiopharmaceutiques à des diverses fins de diagnostic et pour des traitements spécifiques, constitue le fondement des applications nucléaires dans le domaine des soins de santé. La mise à disposition de produits radiopharmaceutiques dans les hôpitaux et les cliniques médicales depuis le lieu de fabrication dépend d'un transport rapide et fiable, y compris par voie aérienne, car ces produits sont extrêmement sensibles au facteur temps. Plus de dix mille hôpitaux dans le monde utilisent des isotopes radioactifs médicaux, surtout à des fins de diagnostic.

« Le rôle joué par l'AIEA pour veiller au transport sécurisé de matières radioactives par voie aérienne est essentiel au transport de produits radiopharmaceutiques à vie courte et d'autres matières radioactives cruciales », a observé le Secrétaire général de l'OACI, Juan Carlos Salazar. « L'OACI se félicite du renforcement de notre collaboration dans ce domaine d'une importance vitale qui intéresse nos deux organisations ».

Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'AIEA, a déclaré : « Il est très important que l'AIEA et l'OACI travaillent de manière complémentaire pour développer et renforcer la mise en œuvre de normes internationales. L'AIEA apprécie grandement la contribution de longue date de l'OACI à l'élaboration et à l'examen des normes de sécurité de l'Agence. Nous pouvons collaborer encore plus étroitement dans d'autres domaines d'intérêt mutuel, tels que la réduction du nombre de refus ou de retards lors de l'expédition de matières radioactives par voie aérienne. »

L'accord porte sur l'élaboration et l'examen des normes de sécurité pertinentes de l'AIEA et sur l'harmonisation des meilleures pratiques dans le monde, et permettra une collaboration entre l'AIEA et l'OACI pour recueillir et analyser des informations connexes.

La sensibilisation des parties prenantes par l'éducation, la formation et la communication est également prévue, y compris sur les aspects liés à la préparation aux urgences.

La recherche sur le rayonnement et l'échange d'informations relatives à la protection contre les rayonnements dans l'aviation civile, en particulier en ce qui concerne l'exposition des équipages de conduite aux rayonnements cosmiques, constituera une autre priorité de l'accord.

La déclaration conjointe faite ce jour souligne que la « coopération mutuelle renforcée pourra créer un environnement favorable pour aider les pays à tirer parti des usages pacifiques de l'énergie nucléaire afin d'atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies », et contribuera au resserrement de la coopération dans un avenir proche.



Ressources pour les rédacteurs

[L'OACI et le transport sécurisé des marchandises dangereuses](#)

À propos de l'OACI

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est un organisme des Nations Unies qui aide 193 pays à coopérer et à partager leur ciel au bénéfice de tous.

Le soutien et la coordination de l'OACI, depuis sa création en 1944, ont aidé les pays à mettre en place, par des moyens techniques et diplomatiques, un réseau unique de liaisons aériennes mondiales rapides et fiables, qui relient les familles, les cultures et les entreprises du monde entier, et qui favorisent la croissance durable et la prospérité économique partout où volent les aéronefs.

À l'aube d'une nouvelle ère de transformation numérique et d'innovations extraordinaires en matière de vol et de propulsion, le transport aérien compte plus que jamais sur le soutien d'experts de l'OACI et les orientations techniques et diplomatiques formulées par l'Organisation pour contribuer à tracer un nouvel avenir prometteur pour l'aviation internationale. L'OACI innove elle-même pour être à la hauteur de cette mission, et diversifie ses partenariats avec les parties prenantes des Nations Unies et d'autres interlocuteurs techniques pour définir une vision mondiale stratégique et mettre en œuvre des solutions durables et efficaces.

Informations générales :

communications@icao.int

[LinkedIn](#)

Personne à contacter pour les médias :

[William Raillant-Clark](#)

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int